



EPOUVILLE, le 8 Juillet 2022

N° 2022-049

**MAIRIE
D'EPOUVILLE
1 Côte du Cap
76133
☎ 02.35 30 07 40
Fax 02 35 20 84 80**

**ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT RUE DU GRAY PENDANT
LA POSE DE CANALISATION D'EAU POTABLE**

Le Maire de la Commune d'EPOUVILLE,
Vu, le code des Communes,
Vu, l'arrêté municipal du 7 avril 2005 réglementant la circulation et le stationnement,
Considérant la pose de canalisation d'eau potable dans la rue du Gray entre l'intersection avec la rue Henri Ternon et le chemin des iris. Plusieurs raccordements sont à prévoir et les travaux peuvent se prolonger sur quelques mètres (uniquement pour les raccords)
Considérant le raccordement des abonnés sur la nouvelle canalisation traversant si besoin sous chaussée et trottoirs.
Considérant le raccordement de borne/poteau incendie traversant sous chaussée également.
Ces travaux seront réalisés par l'entreprise SOGEA NORD OUEST TP – 582 Boulevard Jules Durand 76600 LE HAVRE – Monsieur Ludovic HAMEL – 06.09.17.69.46.

ARRETONS

Article premier : A compter du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au vendredi 23 septembre 2022, la circulation sera réglementée comme suit :

« La circulation sera interdite entre l'intersection de la rue Henri Ternon et le Chemin des Iris. »

Les horaires de chantier sont de 8h à 17h, hors des horaires de travail la rue sera rendue à la circulation.

Article deux : L'Entreprise SOGEA NORD OUEST TP, chargée de l'exécution des travaux, prendra toutes les dispositions nécessaires à l'application de l'article 1 et appliquera des règles de sécurité pour les usagers de cette rue. Elle sera chargée de la mise en place des panneaux de signalisation et de pré-signalisation.

Article trois : Tous dommages résultant de l'exécution de ladite prestation engageront la responsabilité du prestataire qui devra y apporter réparation.

Article quatre : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie d'Epouville seront chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EPOUVILLE, le huit juillet deux mil vingt-deux.



Hubert THOMAS

Adjoint chargé des travaux